



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

quatrième édition

Documents à fournir

Inscription pour les présélections sur dossier :

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

- La fiche de renseignement signée
- Le règlement du concours paraphé et signé
- La photocopie de la carte d'identité du candidat.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Un texte du candidat expliquant les motivations qui le poussent à concourir pour ce prix (**3000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un court résumé de la pièce (**1200 caractères maximum, espaces compris**).
- Une note d'intention concernant la direction qu'il souhaite prendre pour sa mise en scène (**7000 caractères maximum, espaces compris**).
- Un bref curriculum vitae de chaque membre de son équipe.

Merci de n'envoyer **rien d'autre** que les éléments demandés ci-dessus (pas de texte de la pièce ni de dossier artistique).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Date limite de dépôt ou d'envoi (exclusivement par courrier) des dossiers le **15 octobre 2008**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Théâtre 13
Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène
103 A boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris

Pour les candidats retenus au second tour :

- Dossier artistique complet

Pour les candidats retenus au troisième tour

- Relevé d'identité bancaire de la compagnie du metteur en scène
- Numéro de Siret, code Naf et numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle
- Photocopie de la lettre-contrat de la SACD vous octroyant les droits d'auteurs (si besoin il y a)

Contacts :

Théâtre 13 : 01 45 88 16 30

Directeur artistique : Quentin Defalt - prix13@theatre13.com



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

quatrième édition

Fiche d'inscription

Le candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Appartenance à une compagnie : oui / non

Si oui, nom de la compagnie :

Nom du responsable légal :

Adresse du siège social :

Le projet

Titre du spectacle :

Auteur :

Nombre de comédiens (6 minimum) :

Durée approximative du spectacle présenté au troisième tour (1h30 maximum) :

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur que le projet présenté dans le cadre de ce concours n'a jamais été représenté sous quelque forme que ce soit (**lectures, maquette, ateliers au sein d'une école...**). La première représentation du spectacle se fera durant l'exploitation professionnelle du spectacle au Théâtre 13 en juin 2009. Si le contraire venait à se révéler, je serais exclu(e) du concours, et devrais, en cas d'obtention du prix, rembourser la somme versée et renoncer à l'exploitation au Théâtre 13.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :



Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène quatrième édition

Règlement

I Présentation du concours

Encourager et soutenir pendant un an les jeunes metteurs en scène dans l'aventure magnifique et difficile de la création d'un spectacle ambitieux, les accompagner du projet initial à l'exploitation professionnelle, confronter leur travail au public et leur faire rencontrer très vite les principaux partenaires de notre profession et les programmeurs de théâtre : telles sont les ambitions du Prix Théâtre 13 / jeunes metteurs en scène.

Concours gratuit en trois tours après présélection s'adressant aux metteurs en scène âgés de plus de 25 ans et de moins de 36 ans au 15 octobre 2008. Le projet doit comporter un minimum de six comédiens et le candidat ne peut être l'auteur du texte présenté. Les spectacles des six finalistes (troisième tour – jury final) seront présentés deux fois en exploitation professionnelle en juin 2009. Le jury final est composé des principales institutions présentes dans le secteur du théâtre (Ministère de la Culture, Mairie de Paris, Arcadi, Adami, CNT, SACD...) et de programmeurs de théâtre. Le Prix est une semaine d'exploitation au Théâtre 13 en première partie de saison 2009/2010 et une somme de 3000€TTC pour cette reprise.

Les candidats auront la possibilité de participer à des stages techniques organisés à leur attention par le Centre National du Théâtre et la SACD pour aborder les questions de la production, de la diffusion des spectacles, des droits d'auteur et du statut du metteur en scène.

II Conditions relatives à l'inscription

- La participation est gratuite.
- L'inscription doit se faire **jusqu'au 15 octobre 2008** (cachet de la poste faisant foi) en renvoyant la fiche d'inscription et les éléments demandés.
- Les candidats doivent être âgés de **plus de 25 ans et de moins de 36 ans à la date limite d'inscription.**
- Le projet ne doit en aucun cas avoir fait l'objet d'une ou plusieurs représentations auparavant. **Une présentation au sein d'une école est considérée comme une création du spectacle.**
- Dans la mesure où le troisième tour fera l'objet d'un contrat de coréalisation et où le lauréat se verra remettre une somme d'argent pour la reprise de son spectacle, les candidats doivent être associés à une structure théâtrale et pouvoir fournir le relevé d'identité bancaire de cette structure au moment des résultats du second tour (février 2009), ainsi que son numéro de Siret, son code Naf et son numéro de licence d'entrepreneur de spectacle. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront poursuivre le concours.
- Le candidat ne peut pas concourir avec un texte qu'il a écrit lui-même.
- Le candidat doit obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteurs pour tous les éléments du spectacle.
- Le candidat devra présenter un projet comportant un minimum de six comédiens sur le plateau.
- Le spectacle présenté par le candidat au troisième tour ne peut dépasser 1h30.
- Le candidat doit accepter la règle suivante : en raison de la succession des candidats, la mise en scène présentée au second tour devra être élaborée sans décor et avec un nombre d'accessoires très restreint (tables, chaises...).

III Déroutement du concours

Présélection sur dossier (15 octobre – 3 novembre 2008)

Le comité de sélection retiendra trente projets parmi l'ensemble des dossiers reçus. Les candidats retenus seront informés par courrier. Les candidats ayant proposé un projet pour ce concours auront la possibilité, et ce quels que soient les résultats, de participer à des stages techniques en collaboration avec le Centre National du Théâtre et la SACD : recherche de financement, diffusion, droits d'auteurs, gestion d'une compagnie, licences, statut du metteurs en scène...

Premier tour (2, 3, 4, 9, 10 et 11 décembre 2008)

Le candidat présentera au comité de sélection (huit professionnels du spectacle : metteurs en scène, auteur, comédien) **une mise en lecture aboutie** de la pièce choisie. **La durée de la lecture sera de vingt minutes maximum.** De cette lecture, des partis pris de mise en scène doivent pouvoir se dégager. Avant toute chose, ce premier tour permettra au comité de sélection de se rendre compte de la capacité du candidat à réunir une équipe forte et cohérente : une **direction d'acteur exigeante** et une **distribution de qualité** seront deux critères dominants du choix du comité de sélection.

Afin de ne favoriser personne, tous les candidats présenteront une mise en lecture, textes en mains, et ce quelque que soit l'état d'avancement de leurs projets. **La lecture se déroulera dans le décor de la pièce programmé en janvier au Théâtre 13.**

Après la lecture, le candidat devra, en quinze minutes, expliquer ses choix de mise en scène et répondre aux questions éventuelles du jury.

Le temps total alloué au travail de chaque candidat (lecture et discussion) sera de **trente-cinq minutes maximum.**

Il appartient au candidat d'effectuer les coupes nécessaires afin de respecter cette contrainte horaire.

Le candidat peut tout à fait choisir de faire un montage cohérent de la pièce ou bien de n'en lire qu'un extrait. Il devra garder en mémoire l'importance des cinq comédiens (avec texte) pendant cette lecture. Dans le choix des extraits devront figurer des scènes de groupes.

À l'issue de ce premier tour, un maximum de quinze candidats seront retenus. Ils devront fournir, au plus tard sept jours avant leur convocation au second tour, **le dossier artistique complet de leur projet** (note d'intention, argument de la pièce, scénographie, costumes, lumières, musique...)

Deuxième tour (19, 20, 23 et 24 février 2009)

Les candidats retenus présenteront au comité de sélection **une mise en scène de trente minutes** de leur projet. **Le plateau mis à disposition sera totalement nu.**

Outre les critères inhérents au premier tour (distributions, direction d'acteurs...) et à la pertinence de la mise en scène proposée, le comité de sélection se focalisera sur la capacité du candidat **à gérer un nombre important de comédiens** sur le plateau.

Le comité de sélection, après étude du dossier artistique, sera sensible à **la cohérence des propos défendus et à leurs réalisations**, tout en ayant conscience des contraintes imposées.

Avant sa présentation, le candidat disposera de **trente minutes** afin d'installer ses quelques éléments de décor et régler **sommairement** une conduite lumière **simple**. Un régisseur sera présent afin d'aider l'équipe. L'implantation lumière sera un plein feu commun à tous. Le candidat sera libre d'apporter quelques sources lumineuses supplémentaires afin de renforcer une ambiance désirée : lampadaires halogènes, lampes de chevet...

L'extrait proposé sera considéré comme **un résultat final** par le jury, quand bien même il gardera en mémoire les contraintes imposées aux candidats.

Le comité de sélection estimera assumé le choix des accessoires, maquillages, costumes, ainsi que l'absence ou la présence de musique...

Le candidat ne pourra aucunement intervenir après l'extrait proposé.

À l'issue de ce second tour, six candidats seront retenus. Les candidats s'engagent alors à poursuivre le travail **avec la distribution présentée au second tour** au comité de sélection.

Troisième tour (9 – 27 juin 2009)

Les candidats retenus présenteront leur spectacle monté et abouti à un jury principalement constitué d'institutionnels (DRAC Ile-de-France, Adami, Arcadi, SACD, CNT, Mairie de Paris...) et de programmeurs.

Le spectacle sera représenté deux fois. Un contrat de co-réalisation (80% de la recette nette reversée à la compagnie productrice du spectacle) sera donc signé entre la compagnie du candidat et le Théâtre 13. L'exploitation de ces représentations sera soutenue par une campagne de communication, de relations publiques et de relation presse (colonnes Morris, insertions publicitaires, programmes...)

Le spectacle ne pourra dépasser 1h30.

Remise du prix (28 juin 2009)

Le 28 juin 2009, le lauréat se verra remettre le *Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène*. Le prix correspond à une semaine d'exploitation du spectacle lauréat au Théâtre 13 (première partie de saison 2009/2010), ainsi qu'un chèque de 3000 € destiné à soutenir le financement cette reprise. Si le candidat renonce à cette semaine d'exploitation, il perd également le bénéfice du soutien financier. Cette exploitation sera régie par un contrat de coréalisation pour 6 représentations, dont 70% de la recette nette sera reversée à la compagnie productrice du spectacle.

Le Prix du public ainsi que les éventuelles mentions spéciales du jury sont purement honorifiques.

A titre d'information

Lauréats précédents :

2006 : Volodia Serre pour *Le Suicidé* de Nikolaï Erdman.

2007 : Alexandre Zeff pour *Le Monte-plats, Célébration* de Harold Pinter.

2008 : prix non attribué à ce jour.

Jury Final édition 2008

Jacques Baillon (Directeur Centre National du Théâtre), Tatiana Breidi (Arcadi), Catherine Cyler (Adami), Christelle Glazaï (Chargée de production au Théâtre National de Chaillot), Françoise Guillou et François Lesueur (Marie de Paris – Bureau du Théâtre), Thibaud Houdinière (tourneur pour Atelier Théâtre Actuel), Hervé Iovic (Directeur Alter Ego), Eric Lebas (Ministère de la Culture - DRAC Ile de France), Salomé Lelouch (Directrice Ciné 13 – Théâtre) Alain Mollot (Co-directeur Théâtre Romain Rolland - Villejuif), Colette Nucci (Directrice Théâtre 13 et présidente de jury).

Comité de sélection 2008

Fabian Chappuis (Administrateur Théâtre 13 / metteur en scène), Quentin Defalt (Directeur artistique du concours / metteur en scène / réalisateur), Stéphane Douret (metteur en scène / comédien), Ludovic Huart (metteur en scène, finaliste Prix Théâtre 13 - 2007), Magali Jourdan (auteure), Olga Kokorina (comédienne), Vincent Viotti (metteur en scène / comédien).